



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPARATION AU CONCOURS D'OFFICIER DE POLICE - CONCOURS EXTERNE

2020/2021

Préparation aux concours et aux examens professionnels -

► PRÉSENTATION

Le public : la Préparation au concours d'officier de police est ouverte, en externe (PCOP-ext.), à tout candidat de nationalité française, titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent à Bac + 3. Il s'agit d'une préparation spécialisée, en présentiel.

La sélection : la sélection est opérée, sur dossier, par une commission dont la composition est fixée par le Directeur de l'institut.

Toutefois, ont accès de droit à la préparation les candidats qui ont obtenu, en juin 2018, la licence en droit - mention administration publique à l'IPAG de Paris.

L'**IPAG** de Paris ne vérifie pas que les conditions de recevabilité au concours externe d'officier de police, autres que de nationalité et de diplôme, sont remplies par les candidats.

Le programme : le concours externe d'officier de police comporte, depuis l'arrêté ministériel du 27 janvier 2014, cinq épreuves d'admissibilité et trois épreuves d'admission, préparées à l'Institut.

Épreuves écrites d'admissibilité

1° Dissertation de culture générale (durée 4 h ; coef. 4)

N.b. : Le sujet est relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours.

2° Note de synthèse sur un dossier documentaire à caractère administratif (durée 4 h ; coef. 3 ;

N.b. : L'épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique visant à dégager des propositions et solutions argumentées. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder trente pages.

3° Une épreuve consistant en un questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes de connaissances générales et policières (durée : 1 h ; coef. 3).

N.b. : Le QCM/QRC porte sur les connaissances générales des événements qui font l'actualité politique française et internationale, le fonctionnement institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen, les missions et l'organisation générale des services de la police nationale et des services du ministère de l'Intérieur.

4° un questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes portant sur le droit administratif général et/ou les libertés publiques (durée : 1 h ; coef. 2)

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

5° une épreuve portant sur le droit et/ou la procédure pénale (durée : 3 h ; coef. 2).

Épreuves orales d'admission

1° Une épreuve de mise en situation individuelle (durée : trente mn ; préparation : trente mn ; coef. 4)

N.b. : L'épreuve est passée à partir d'un cas pratique, tiré au sort, pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages.

2° Un entretien d'évaluation avec le jury s'appuyant sur des questions d'ordre général (durée : trente-cinq mn ; préparation : trente-cinq mn ; coef. 5).

N.b. : L'épreuve est passée à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé.

Les membres du jury disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat, interprétés par le psychologue.

Toute note inférieure à cette épreuve à 5 sur 20 est éliminatoire.

3° Une épreuve orale obligatoire de langue étrangère consistant en une conversation (durée : quinze mn ; coef. 3).

N.b. : Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Le candidat indique son choix lors de son inscription au concours. Il ne peut en aucun cas en changer postérieurement à la clôture des inscriptions.

S'y ajoutent trois épreuves psychotechniques, psychiques et physiques d'admission obligatoires que chaque candidat au concours externe prépare par lui-même :

1° Des tests psychotechniques écrits, non notés, destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à travailler en groupe (durée : trois heures)

2° Une épreuve de gestion du stress, sous forme d'un parcours permettant l'évaluation de la gestion du stress du candidat (nature et programme en annexe I de l'arrêté du 27.01.14). Cette épreuve consiste à placer le candidat dans une situation imprévue et soudaine et à analyser son comportement (durée : dix mn maximum ; coef. 2)

3° Des épreuves d'exercices physiques dont la nature et les barèmes sont fixés par l'arrêté du 18 octobre 2012 susvisé (coef. 3). Cette épreuve est composée de deux ateliers : un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardio-respiratoire.

L'emploi du temps : la préparation fonctionne selon un calendrier propre, en vue de faciliter la présentation des écrits du concours externe pendant l'année universitaire N : les enseignements ont lieu, en semaine, et les entraînements écrits du 1er semestre, le lundi matin, en principe

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits ou des entraînements oraux organisés, sur inscription, hors cours ou TD. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

Les droits à acquitter : 572 € en 2020-2021, hors contribution de la vie étudiante et droits facultatifs, *sous réserve de l'augmentation des droits universitaires par l'Etat en juillet 2020.*

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

la pré-rentrée : lundi 16.09.19, à 18h30 en salle Burdeau

le début de la préparation : lundi 23.09.19 selon emploi du temps

l'ouverture du Centre de documentation : mardi 24.09.19 - 10 h

► ADMISSION

NIVEAU D'ENTRÉE:

► PROFIL RECOMMANDÉ

Le calendrier :

Le 15.05.20 (horaire à définir) : réunion d'information - salle Burdeau

Du 07.05.20 (17h) au 24.08.20 : téléchargement du formulaire de candidature sur le site de l'[IPAG](#)

1er tour de sélection :

Du 17.05.20 au 26.06.20 : retour du dossier de candidature au secrétariat par courrier simple (non recommandé, le cachet de la poste faisant foi).

03.07.20 - 17 h : publication sur le site internet de l'IPAG de Paris ou par affichage de la liste des candidats sélectionnés et envoi du dossier d'inscription par courriel par le secrétariat de l'institut aux candidats sélectionnés.

Du 06.07.20 au 17.07.20 : inscription de chaque candidat sélectionné au premier tour, aux dates et heures mentionnées sur le dossier d'inscription, reçu par courriel.

2nd tour de sélection :

Du 06.07.20 au 26.08.20 : retour du dossier de candidature au secrétariat par courrier simple (non recommandé, le cachet de la poste faisant foi).

04.09.20 - 17 h : publication sur le site internet de l'IPAG de Paris ou par affichage de la liste des candidats sélectionnés et envoi du dossier d'inscription par courriel par le secrétariat de l'institut aux candidats sélectionnés.

Du 07.09.20 au 18.09.20 : inscription de chaque candidat sélectionné au second tour, aux dates et heures mentionnées sur le dossier d'inscription, reçu par courriel.

La pré-rentrée : à définir

Le début de la préparation : lundi 21.09.20

L'ouverture du Centre de documentation : lundi 21.09.20 - 10 h

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► PROGRAMME

Le programme : le concours interne d'officier de police comporte, depuis l'arrêté ministériel du 27 janvier 2014, quatre épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission, préparées à l'Institut.

Épreuves écrites d'admissibilité

1° Dissertation de culture générale (durée 4 h, coef. 4)

N.b. : Le sujet est relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours.

2° Note de synthèse sur un dossier documentaire à caractère administratif (durée 4 h ; coef. 3 ;

N.b. : L'épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique visant à dégager des propositions et solutions argumentées. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder trente pages.

3° Une épreuve consistant en un questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes de connaissances générales et policières (durée : 1 h ; coef. 3).

N.b. : Le QCM/QRC porte sur les connaissances générales des événements qui font l'actualité politique française et internationale, le fonctionnement institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen, les missions et l'organisation générale des services de la police nationale et des services du ministère de l'Intérieur.

4° une épreuve portant sur le droit et/ou la procédure pénale (durée : 3 h ; coef. 2).

Épreuves orales d'admission

1° Une épreuve de mise en situation individuelle (durée : trente mn ; préparation : trente mn ; coef. 4)

N.b. : L'épreuve est passée à partir d'un cas pratique, tiré au sort, pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages.

2° Un entretien d'évaluation avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : trente-cinq mn ; coef. 5).

N.b. : Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus. Il se poursuit par un échange avec le jury sur des questions d'ordre général et sur sa connaissance des missions et de l'organisation de la direction générale de la police nationale.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Le candidat fournit un dossier de présentation de son parcours professionnel dont le modèle est disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr.

Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. Les membres du jury disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat, interprétés par le psychologue.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

S'y ajoutent une épreuve facultative et trois épreuves obligatoires que le candidat prépare par lui-même :

1° Une épreuve orale facultative de langue étrangère consistant en une conversation (durée : quinze mn ; coef. 1).

N.b. : Seuls sont pris en compte, pour cette épreuve, les points obtenus supérieurs à 10/20. Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours. Il ne peut en aucun cas en changer postérieurement à la clôture des inscriptions.

2° Trois épreuves psychotechniques, psychiques et physiques d'admission obligatoires :

1° Des tests psychotechniques écrits, non notés, destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à travailler en groupe (durée : trois heures)

2° Une épreuve de gestion du stress, sous forme d'un parcours permettant l'évaluation de la gestion du stress du candidat (nature et programme en annexe I de l'arrêté du 27.01.14). Cette épreuve consiste à placer le candidat dans une situation imprévue et soudaine et à analyser son comportement (durée : dix mn maximum ; coef. 2)

3° Des épreuves d'exercices physiques dont la nature et les barèmes sont fixés par l'arrêté du 18 octobre 2012 susvisé (coef. 3). Cette épreuve est composée de deux ateliers : un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardio-respiratoire.

L'emploi du temps : la préparation fonctionne selon un calendrier propre, en vue de faciliter la présentation des écrits du concours interne pendant l'année universitaire N : les enseignements ont lieu, en semaine, et les entraînements écrits du 1er semestre, le samedi matin, en principe.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits

ou des entraînement oraux organisés, sur inscription, hors cours ou TD. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

► CONTACT

La responsable : Nora CAFFIN, directrice des études

La gestionnaire : Alexandra EL FOUNTI

Courriel : ipag@u-paris2.fr

Tél. : +33 (0) 1 53 63 86 31

► PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-au-concours-dofficier-de-police-concours-externe>

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université